

Fonds de préparation du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

Amélioration de la mise en œuvre de la préparation et des décaissements dans les pays du FCPF

10 décembre 2013

Lors de sa quinzième réunion à Lombok, le Comité des Participants a noté la lenteur des décaissements pour la préparation à la REDD dans les pays du FCPF. Le CP a demandé à la FMT de rédiger un rapport succinct formulant des recommandations pour éviter les goulets d'étranglement. La présente note contient quelques propositions pour (i) accélérer la signature des subventions pour la préparation et (ii) apporter un appui aux pays REDD pour répondre aux défis liés à la passation des marchés et à la gestion financière, soulevés lors d'un atelier préliminaire à la réunion du CP à Lombok.

Contexte : situation des allocations de subventions pour la préparation et des décaissements

Trois indicateurs d'allocation et de décaissement existent pour suivre les avancées des subventions pour la préparation. Les indicateurs suivants permettent d'établir l'état des décaissements et des engagements réalisés depuis le début du FCPF jusqu'au milieu de l'exercice fiscal 2014¹ :

- (i) Montant des allocations de subventions aux pays : \$130 millions (cumulatif) [\$121,6 millions en juin 2013]
- (ii) Montant des subventions signées avec les pays : \$53,4 millions (cumulatif) [\$42,5 millions en juin 2013]
- (iii) Montant décaissé de subventions : \$12,67 millions (cumulatif) [\$4,95 millions pour l'AF13]

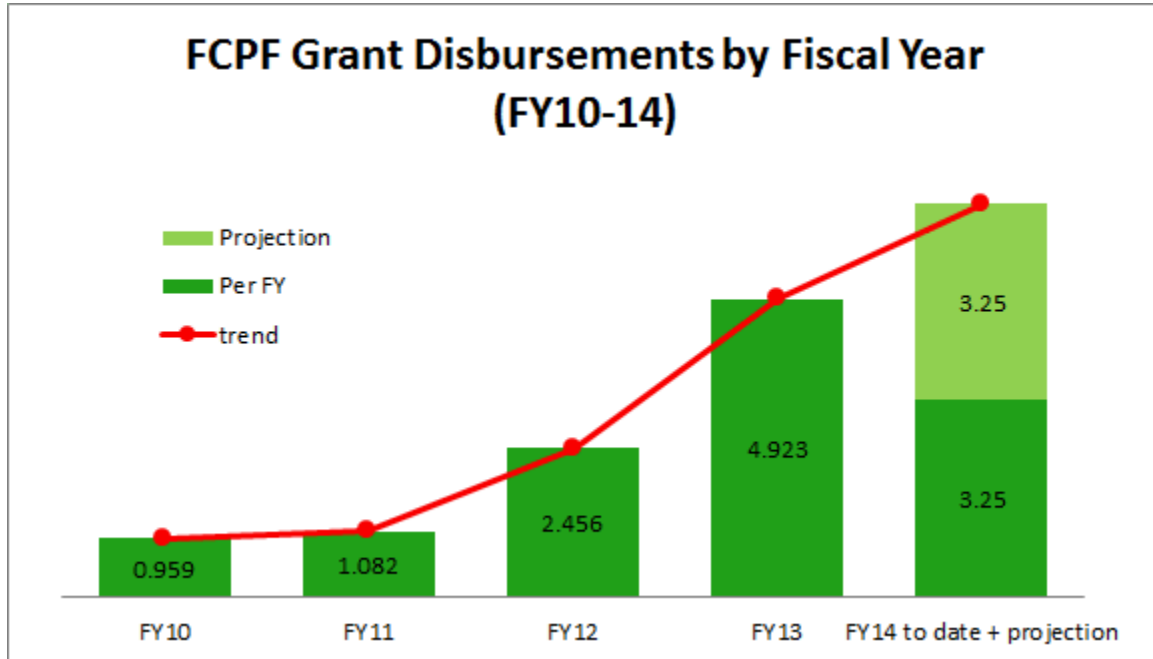
Le FCPF est en bonne voie pour l'indicateur (i), ayant alloué au total \$130 millions aux pays pour lesquels les R-PP ont été évaluées et approuvées par le CP. Le progrès est en revanche assez lent pour les deux autres indicateurs. Douze accords de subventions seulement (d'un montant à hauteur de \$3,8 millions plus les subventions pour la formulation) ont été signés, pour un total de \$53,4 millions, soit 41% de l'allocation totale aux pays. Par ailleurs, le montant cumulatif décaissé jusqu'au milieu de l'année fiscale 2014 est estimé à 24% (\$12,67 millions) du total cumulatif des accords signés (\$53,4 millions).

Le schéma général depuis que le FCPF a été mis en place (AF2010) évolue de façon positive depuis quelques années. Les subventions décaissées par exemple (indicateur iii ci-dessus) a connu une forte tendance à la hausse lors des AF12 et AF13 (voir Figure 1 ci-dessous) et devrait maintenir une

¹ Le premier indicateur représente les subventions pour la préparation à la REDD allouées aux pays pour lesquels une R-PP a été approuvée par le CP ; l'indicateur (ii) est le montant engagé dans les contrats de subventions signés par les Partenaires à la mise en œuvre, après finalisation de leur devoir de diligence ; l'indicateur (iii) est le montant total des accords de subventions signées (indicateur ii) qui a été effectivement décaissé et consacré à la préparation à la REDD.

augmentation exponentielle comme l'indiquent le décaissement de \$3,25 millions et les signatures d'accords d'un montant de \$11,2 millions au cours des 6 derniers mois (de juillet 2014 à la première semaine de décembre 2014).

Figure 1 : Subventions décaissées en faveur des pays par année fiscale



Selon les analyses effectuées, des efforts doivent être consacrés à (i) la réduction du temps requis pour parvenir à la signature des accords de subvention avec les pays et (ii) l'augmentation du rythme de décaissement. Les sections qui suivent développent les actions proposées par la FMT dont certaines qui ont déjà démarré.

1. Accélération de la signature des accords de subvention

La signature d'un accord de subvention pour la préparation à la REDD est une condition requise avant tout décaissement. La durée moyenne entre l'évaluation par le CP d'une R-PP et la signature d'un accord de subvention pour la préparation est de 17,75 mois (minimum 9 mois, maximum 24 mois). Cette durée peut s'expliquer par les étapes intermédiaires nécessaires et des raisons variées (contexte politique national ; réponses du pays aux problèmes soulevés dans la résolution du CP, vérification par la FMT de l'intégralité de la version révisée de la R-PP, choix de l'agence nationale pour diriger l'agenda de REDD, sélection du Partenaire à la mise en œuvre, devoir de diligence du Partenaire à la mise en œuvre, évaluation financière et de passation de marchés, etc.). Pour les pays restants, la FMT prévoit de réduire à 12 mois la durée entre la validation de la R-PP par le CP et la signature d'un accord de subvention, sauf si des circonstances exceptionnelles empêchent le pays et le Partenaire à la mise en œuvre de finaliser l'accord. Lorsque c'est le cas, ces circonstances doivent être documentées et le CP doit prendre des décisions sur les étapes suivantes.

Le tableau 1 ci-dessous donne un aperçu de la situation des signatures des accords de subventions dans les Pays REDD du FCPF².

Tableau 1 : Situation des signatures des accords de subventions pour la préparation dans les pays du FCPF

Accords de subvention pour la préparation signés (1)	Devoir de diligence finalisé et examen des R-PP pour la signature des accords de subvention (2)	Doivent encore soumettre des versions révisées de leur R-PP et/ou finaliser le devoir de diligence et l'examen des R-PP pour la signature des accords de subvention (3)	Ont perdu leur garantie d'accès (4)	Nombre total de pays REDD Participants
12	8	13	3	36
Voir la liste des pays sur le tableau de bord du FCPF	Cambodge, Chili, Salvador, Guatemala, Guyana, RDP Lao, Mexique, Nicaragua,	Voir la liste des pays sur le tableau de bord du FCPF	Bolivie Gabon, Paraguay	

Ce sont 12 accords de subvention au total qui ont été signés sur 36 ; 3 des 24 pays restants ont perdu leur garantie d'accès à une subvention pour la préparation faute d'avoir soumis une R-PP. Huit pays ont bien avancé (devoir de diligence achevé) et sont prévus signer un accord début 2014 ; 13 autres pays doivent poursuivre leurs efforts pour signer des accords de subvention avant le 31 mai 2014.

Actions proposées

- (i) **Pour les pays actuels du FCPF** : conformément à la résolution du CP, des accords de subvention doivent être signés avant le 31 mai 2014 dans le cas des 21 pays (catégories 2 et 3) du Tableau 1 ci-dessus.
- (ii) **Commentaires du CP sur les stratégies/options des pays** de la catégorie 4 du Tableau 1. La FMT recommande au CP de convenir des étapes suivantes pour les pays n'ayant pas soumis leur R-PP et ayant perdu leur garantie d'accès à une subvention.
- (iii) **Pour les nouveaux pays sélectionnés lors de la PC16 pour faire partie du FCPF** : La sélection de 11 pays candidats sera examinée à la PC16. Conformément à la résolution du CP à la PC14, il est proposé, pour les nouveaux pays sélectionnés, que les accords de subvention pour la préparation (ou contrats équivalents) soient signés dans les 14 mois qui suivent l'allocation d'une subvention pour la préparation. La FMT informera le CP si une extension

² Des informations détaillées sur la situation des pays et les avancées vers la signature d'un accord de subvention se trouvent sur le tableau de bord du FCPF https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2013/Dec2013/FCPF%20Readiness%20Progress_PC16_121013.pdf

est requise en raison de circonstances extraordinaires, au moins un mois avant la date limite des 14 mois. La FMT demandera des conseils au CP si nécessaire.

2. Pour les accords de subvention pour la préparation signés, renforcement de l'appui aux pays REDD pour les premières étapes de la mise en œuvre de la subvention (passation de marchés, gestion financière et termes de référence pour la préparation)

Lors de la PC15, les Pays REDD ont souligné les principaux problèmes, tels que la faiblesse des capacités nationales en matière de passation de marchés et de gestion financière, qui entravent la mise en œuvre et le décaissement des subventions.

Actions proposées :

- (i) En étroite consultation avec les Pays REDD, les Partenaires à la mise en œuvre identifient (de préférence pendant la préparation de la subvention) les actions de renforcement des capacités de passation de marché et de gestion financière (recrutement d'un spécialiste des passations de marchés, d'un expert en gestion financière ou formations nécessaires par exemple).
- (ii) La FMT indiquera sur le site web du FCPF le calendrier des formations de la Banque mondiale en matière de passation des marchés pour 2014. Les Pays se mettront en relation avec les points focaux des Partenaires à la mise en œuvre pour désigner des individus pour assister à ces formations.
- (iii) Les termes de référence (TDR) des principales tâches pour la préparation (ESES, développement de la stratégie de REDD, MRV, scénario de référence, etc.) envoyés par les pays ont été mis en ligne sur le site du FCPF. La FMT continuera de mettre à jour cette rubrique afin que d'autres pays du FCPF puissent s'en inspirer pour développer leurs propres TDR.
- (iv) Des ressources humaines supplémentaires (Consultants à durée prolongée par exemple) peuvent être fournies aux pays/groupes de pays REDD pour un appui technique à la résolution des problèmes au début de la mise en œuvre de la subvention. Par exemple, avoir fait appel à des consultants pour travailler sur les mesures de sauvegarde dans la région Afrique a beaucoup fait avancer le processus d'ESES et le devoir de diligence sur les sauvegardes.

3. Possibilité d'une exécution des subventions par la Banque mondiale et non par le bénéficiaire dans les situations exceptionnelles

Si les compétences en matière de gestion financière et de passation de marchés sont vraiment très faibles ou en cas de situation exceptionnelle, la Banque mondiale pourrait envisager la possibilité (si les pays l'acceptent) de mettre en œuvre, en partie ou en intégralité, les subventions pour la préparation, en consultation avec les points focaux nationaux pour la REDD.

4. Suivi de l'exécution de l'accord de subvention et de l'avancée de la préparation à la REDD

- (i) Les premiers enseignements montrent qu'un suivi étroit de la préparation est essentiel afin d'identifier et de résoudre rapidement les problèmes. Si quelques pays ont réussi à établir un cadre national solide de suivi pour la REDD, la majorité n'en est qu'aux toutes premières étapes de préparation et de mise en œuvre d'un système de suivi.
- (ii) La FMT a demandé aux pays de faire des suggestions sur le type d'appui souhaité. Peu de réponses ont été données. Lors de la PC16, la FMT sollicitera l'opinion des pays sur les options d'appui à l'établissement des systèmes de suivi, permettant un suivi des résultats et non des activités. La FMT proposera le 30 mai 2014 comme date limite de préparation des cadres de S&E pour les pays ayant signé un accord de subvention.
- (iii) La FMT a mis en ligne sur le site du FCPF des informations sur le S&E, notamment des versions provisoires de cadres comme ceux du Liberia et du Népal.

5. Un meilleur suivi par la FMT des étapes intermédiaires de signature et de mise en œuvre des subventions

- (i) **Mises à jour par le partenaire à la mise en œuvre** : Des jalons intermédiaires de suivi mensuel/bimensuel des progrès et des problèmes liés à la signature des accords de subvention et aux décaissements seront définis afin de résoudre rapidement les problèmes et/ou d'informer le CP. Un premier appel aux Partenaires à la mise en œuvre a été organisé. La FMT communiquera aux Partenaires à la mise en œuvre et aux chefs d'équipes régionales de la Banque mondiale les principales étapes pour lesquelles un compte-rendu sera nécessaire.
- (ii) **Désignation d'un point focal au sein de la FMT pour faire le suivi et prendre la direction des questions opérationnelles** : Le FCPF est en train de passer de l'étape de définition des normes du Fonds de préparation et du Fonds Carbone à l'étape active sur le terrain et d'avancement du Programme de réduction d'émissions. En conséquence, l'équipe centrale de la FMT sera renforcée pour appuyer les opérations et la mise en œuvre dans les pays. Une des premières mesures consistera à assigner un point focal en interne pour prendre la direction des questions opérationnelles. Au premier semestre 2014, une fois les nouveaux pays sélectionnés connus, le coordinateur du FCPF dirigera l'examen des responsabilités du personnel actuel/ identifiera les besoins en ressources humaines pour des pays spécifiques.
- (iii) **Amélioration de l'appui du FCPF dans certains domaines techniques lors de l'AF15 pour accélérer la préparation des pays** : la FMT dressera un bilan des activités additionnelles de l'AF14 et proposera un appui dans différents domaines pour accélérer la préparation des pays REDD. Par exemple, grâce aux formations régionales sur l'inclusion sociale, une masse critique de parties prenantes cerne mieux l'ESES, ce qui a permis d'aider les pays dans la mise en œuvre de l'ESES. De façon similaire, l'atelier régional sur les liens entre les projets pilotes de REDD et le développement de la stratégie de REDD a permis d'identifier les domaines d'analyse et de concentration pour la préparation de la stratégie de REDD.